

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Mesures sanitaires en lien avec la pandémie

Tourisme Bas-Saint-Laurent vient en aide aux entreprises touristiques d'ici

Rivière-du-Loup, le 22 septembre 2020 – Tourisme Bas-Saint-Laurent est heureux d'annoncer une aide financière supplémentaire dans le cadre du Programme de soutien aux entreprises touristiques de la région.

Ce nouveau volet vise à répondre aux exigences du gouvernement du Québec relativement à l'implantation de mesures sanitaires en lien avec la pandémie actuelle. Pour ce faire, les entreprises peuvent soumettre, dès aujourd'hui, leurs projets visant la conformité de leurs établissements à ces différentes exigences. À noter que les entreprises peuvent obtenir une aide financière allant jusqu'à 5 000 \$.

« Nous avons vécu une situation sans précédent qui a entraîné de nombreux défis, mais qui a su prouver à quel point l'industrie touristique bas-laurentienne est agile, créative et résiliente », de mentionner Pierre Lévesque, directeur général de Tourisme Bas-Saint-Laurent. « Les entrepreneurs touristiques ont été proactifs et ont fait preuve d'ingéniosité dans un contexte plutôt difficile. Cette enveloppe permettra de les aider à conserver des normes sanitaires exemplaires afin de préserver la qualité de leur accueil qui a contribué, au fil des ans, à faire du Bas-Saint-Laurent un territoire des plus chaleureux. »

Chaque projet admissible (volet 1 – sanitaire) sera évalué selon les critères de sélection suivants :

- La pertinence touristique du projet;
- La période et la durée d'opération;
- Le respect des règles d'un ou plusieurs plans sanitaires produits par le gouvernement du Québec ou l'un de ses partenaires.

Les projets soumis doivent être structurants et contribuer à bonifier l'offre touristique de la région. Ils doivent également favoriser l'atteinte de différents objectifs dont, entre autres, la dynamisation de l'économie des régions et le développement d'une offre touristique originale, complémentaire et respectueuse du développement durable.

Ces sommes proviennent de l'Entente de partenariat régionale en tourisme (EPRT) 2020-2022, annoncée en juin dernier, par la ministre du tourisme, madame Caroline Proulx. Au Bas-Saint-Laurent, ce sont plus de 1,4 million de dollars qui seront distribués dans les 2 prochaines années par le biais du volet 1 – sanitaire et du volet 3 – soutien au développement de l'offre touristique. Les critères de ce dernier volet seront annoncés au cours des prochaines semaines.

Tous les détails concernant le volet 1 – sanitaire de l'EPRT du Bas-Saint-Laurent, se trouvent dans le guide du promoteur disponible au : www.atrbsl.ca

- 30 -

*Le mandat de Tourisme Bas-Saint-Laurent consiste à positionner la région du Bas-Saint-Laurent comme l'une des principales destinations vacances au Québec ainsi que de susciter le développement de l'offre touristique et d'en faire la mise en marché. Le tourisme au Bas-Saint-Laurent représente un secteur essentiel de son économie : **850 entreprises, 7 800 emplois, 1,1 million de visiteurs et 345 millions de dollars en retombées touristiques annuellement.** Les promotions de Tourisme Bas-Saint-Laurent sont rendues possibles grâce au partenariat avec Tourisme Québec.*

Pour de plus amples renseignements :

Denise Rioux (par intérim), Développement
Tourisme Bas-Saint-Laurent
(418) 867-1272 #109 / isabellecote@bassaintlaurent.ca

Source :

Karine Lebel, Communications
Tourisme Bas-Saint-Laurent
(418) 867-1272 #106 / karinelebel@bassaintlaurent.ca